

Architecture Mérignac-Pessac

132 000 hab.*



Principes volumétriques à l'échelle d'un quartier

Le quartier du Burck, situé à cheval sur les communes de Mérignac et Pessac, présente un ensemble de copropriétés homogènes, construites dans les années 60. Le CAUE a réalisé une étude sur les principes volumétriques de surélévation de ces maisons individuelles.

CAUE de la Gironde : Pourquoi s'engager sur une étude liée à la surélévation au sein d'un même quartier ?

Marion Delqueux, architecte-conseiller : Jusqu'à présent aucune surélévation de ces maisons en bandes n'a été accordée, mais les demandes auprès du service urbanisme sont régulières. Il est intéressant pour les communes de formuler quelques prescriptions pour « encadrer » voire homogénéiser le principe de ces surélévations.

CAUE : Quelles sont les principales caractéristiques de ces maisons ?

M.D. : Plusieurs éléments se dégagent par l'implantation, la volumétrie, les façades et les couleurs. Les maisons forment une bande sur des séquences urbaines courtes et régulières. Elles sont de plain-pied avec de grandes toitures monopentes, des débords conséquents, des conduits multiples (cheminées/ventilations), des façades avec fenêtres et claustra. Enfin, la pierre de taille et les enduits de couleur claire sont la règle.

CAUE : Quels sont les points de vigilance à ne pas négliger dans ce dossier ?

M.D. : Il est **essentiel de retrouver une implantation en bande et de façades continues**. Ces surélévations doivent donc être implantées de limite à limite sur l'emprise bâtie initiale. Il serait regrettable de venir ajouter des surélévations multiples, sans cohérence, « noyant » ainsi cette identité visuelle globale.



Marion Delqueux,
architecte-conseiller

*source INSEE 2015